



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le VENDREDI 29 JUIN

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 22 juin 2007 et sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, *Député Maire*, M. Alain BRESSON, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Roland LABERINE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Agnès TOURNAIRE, M. Yves COGNAT, *Adjoints*, Mme Michèle BARD, M. Robert TABOUROT, Melle Christiane CREON, Mme Yvette POMEL, Mme Michelle COURTADON, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Françoise GATTO, Mme Michelle WANTZ, M. Gérard AMBLARD, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Stéphane THUEL, Mlle Marie HERGAT, M. Laurent LEDIEU, Mme Fanny DUHOT, Mme Monique COURTADON, Mme Annick PERRIER D'HIER, Mme Marie Madeleine TOURREAU.

Absents excusés : M. Yves DOUSSET (pouvoir à Mme Marie Anne BASSET) M. Pierre EYRAUD (pouvoir à M. Gérard AMBLARD), Mme Michelle MORELLON (pouvoir à M. Alain BRESSON), M. René PARQUET (pouvoir à M. Robert TABOUROT), M. Jacques AUBRY (pouvoir à M. Bertrand MARTIN),

Absents : Mme Cécile MONT, M. Claude AUJAMES, Mme Sophie BOBIER

Melle Marie HERGAT a été désignée Secrétaire de Séance.

SEANCE N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2007

ACCORD A L'UNANIMITE

NOTE GENERALE D'INFORMATIONS

Monsieur le Député Maire présente la Note Générale d'Informations consacrée à :

- Elections 2007-06-21
- Développement durable - environnement
- Transport collectif : amélioration du réseau de bus
- Financement des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville
- Carrefour des Martyrs
- Travaux sur les réseaux de gaz et d'électricité
- Jumelage CHAMALIERES/GERETSRIED
- Egalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées
- Police Municipale
- Golf Partage
- Immeuble Terrasses de MONTJOLY
- Manifestations
- Examen de la Gestion par la Chambre Régionale des Comptes

QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen des questions non inscrites à l'ordre du jour portant sur :

- N° 1 : Actionnariat Crédit Immobilier du Puy-de-Dôme
- N° 2 : Gestion active de la dette - Crédit bail - Budget stationnement
- N° 3 : Crédit bail - Parc de stationnement - Echange de taux -S.W.A.P.
- N° 4 : Récupération T.V.A. - Budget stationnement
- N° 5 : Annulation titre N° 304 - récupération eau 11 rue du Bosquet - Chamalières Loisirs Evasion

BILANS ANNUELS

N° 1 : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ROYAT/CHAMALIERES tourisme : présentation du bilan annuel 2006

Le conseil prend acte du rapport présenté par la Société d'Economie Mixte Locale de tourisme ROYAT/CHAMALIERES dont le bilan financier fait notamment apparaître un résultat positif de 2.553 € et une participation de la ville de CHAMALIERES pour 130.000 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 2 : CASINO DE ROYAT/CHAMALIERES : RAPPORT ANNUEL 2005/2006

Le conseil prend acte du bilan présenté par le CASINO DE ROYAT CHAMALIERES dont le bilan financier fait notamment apparaître un bénéfice après impôts et participation de 2.375.342 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

ACQUISITION - CESSION

N° 3 : ACQUISITION D'UNE PROPRIETE AU 28 AVENUE DES THERMES

Approbation du projet d'acquisition de la maison sise 28 avenue des THERMES au prix de 300.000 € conforme à l'estimation de FRANCE DOMAINE avec un portage financier et administratif par l'EPF/SMAF. Demande de bénéficier des dispositions de l'article 55 de la Loi SRU pour cette opération immobilière à vocation sociale. Autorisation donnée à M. le Député Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 4 : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, rue Paul GAUGUIN - MODIFICATION D'ALIGNEMENT

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer, en cas d'avis positif du Commissaire Enquêteur, les documents nécessaires à la rétrocession de terrain à M. et Mme MICHELON pour un montant de 147 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

TRAVAUX - MARCHES

N° 5 : PASSATION DES MARCHES : ADAPTATION DU GUIDE DES PROCEDURES INTERNES

Autorisation donnée à M. le Député Maire d'abroger le guide des procédures internes établi dans le cadre de la passation des marchés publics en octobre 2004.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 6 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT DE TYPE « PARCOVILLES »

Autorisation donnée à M. le Député Maire d'approuver le principe de délégation de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement type PARCOVILLE.

Cette délégation de service public porte sur la gestion des parcs de stationnement de type PARCOVILLE, l'encaissement des recettes, l'entretien des parcs.

Constitution de la Commission

Désignation groupe Majorité « Toujours mieux pour CHAMALIERES » :

Membres titulaires

M. Alain BRESSON, M. Yves COGNAT, Mme Françoise GATTO

Membres suppléants

Mme Geneviève BLANCHE-GOB, Mme Yvette POMEL, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD

Désignation groupe d'opposition « Une équipe nouvelle pour changer d'ère »

Membre titulaire

M. Laurent LEDIEU

Membre suppléant

M. Claude AUJAMES

Désignation groupe d'opposition « Continuité et avenir »

Membre titulaire

M. Robert TABOUROT

Membre suppléant

M. Stéphane THUEL

M. Roland LABERINE désigné suppléant de M. le MAIRE pour présider cette commission.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°7 : MARCHE ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE : RESULTAT APPEL D'OFFRES

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer le marché de travaux avec l'Entreprise SACER. Il s'agit du marché de travaux à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale d'un montant minimum de travaux de 160 000 € H.T. avec une tolérance permettant un maximum de 410 000 € H.T.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°8 : MARCHE PUBLIC « ASSURANCE STATUTAIRE ET RISQUES ANNEXES »

Autorisation donnée à M. le Député Maire à engager la procédure de mise en concurrence dans le cadre du marché « assurances statutaires et risques annexes ».

ACCORD A L'UNANIMITE

N°9 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN VALEUR DU VIADUC

Autorisation donnée à M. Le Député-Maire :

- D'approuver l'avant projet des travaux d'éclairage public destinés à la mise en valeur du viaduc ferroviaire d'un coût prévisionnel de 317 538 € T.T.C.
- De solliciter les partenaires et notamment l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, Clermont Communauté, la Ville de ROYAT et le Casino de ROYAT-CHAMALIERES au titre des fonds de l'article 471, le Syndicat Intercommunal Thermal et de déposer des dossiers de demandes de subventions,
- De confier, le cas échéant, la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme.

9 abstentions : M. AMBLARD, Melle HERGAT, M. TABOUROT, Mme Michelle COURTADON, M. THUEL, Mme WANTZ, Mme TOURREAU, M. EYRAUD (pouvoir à M. AMBLARD) M. PARQUET (pouvoir à M. TABOUROT)

URBANISME

N° 10 : RETROCESSION VOIRIES DEPARTEMENTALES : AVENUE DES THERMES - AVENUE PAUL BERT

Autorisation donnée à M. le Député Maire :

- D'approuver le principe de la rétrocession du Conseil Général à la ville de CHAMALIERES de l'avenue des Thermes dans sa partie haute, le long du viaduc jusqu'au droit du parking de ROYAT (vers le numéro 76),
- D'approuver le principe de la rétrocession du Conseil Général à la ville de CHAMALIERES de la partie de l'avenue des Thermes comprenant le carrefour SAINT VICTOR, sous réserve du versement de la subvention correspondante et selon un échancier à définir,
- D'approuver le principe de la rétrocession du Conseil Général à la ville de CHAMALIERES de l'avenue Paul Bert sous réserve du versement de la subvention correspondante et selon un échancier à définir.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 11 : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Avis favorable donné au plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération clermontoise présenté par le Préfet du Puy de Dôme.

Ce plan :

- Donne un état des lieux de la qualité de l'air, principalement établi à partir des mesures effectuées pour chaque polluant par l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air en Région Auvergne sur Clermont-Ferrand et Royat. Les données relatives à chaque polluant sont connues depuis 1998. Elles concernent le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone, les particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm, le monoxyde de carbone, le benzène, le plomb.
- Prévoit les modalités de déclenchement des procédés d'alertes
- Détermine l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur l'agglomération
- Dresse une estimation des émissions des polluants
- Etabli des propositions pour réduire les rejets de polluants sur la zone du plan de protection de l'atmosphère.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 12 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Approbation d'une modification du règlement Plan d'Occupation des Sols de la commune de CHAMALIERES permettant le contrôle des divisions parcellaires sur la totalité du territoire de la commune et de limiter ainsi des surdensités ailleurs que celles autorisées ponctuellement pour la construction de logements sociaux.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 13 : ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE POUR LE PROJET IMMOBILIER A VOCATION SOCIALE 28 A 34 AVENUE PASTEUR

Autorisation donnée à M. le Député Maire, afin de concrétiser le projet de rénovation urbaine de l'avenue PASTEUR prévoyant notamment la réalisation de 36 logements conventionnés :

- D'acquérir par rétrocession les parcelles AH 25, AH 26, AH 28 et AH 56 à l'EPF/SMAF pour un prix de cession de cet ensemble de **1.081.220,45 €** (prix acquisition + frais notariés). Sur ce montant, il convient de rajouter les frais (intérêts) soit **79.853,31 €** (dont 74.987,65€ ont déjà été payés). Ce projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation d'immeubles comportant plus de 1/3 de logements sociaux PLUS et notre commune bénéficie d'une affectation de **172.907,19 €** venant en déduction au titre de l'article 55 de la loi SRU.
- Dans ce même acte, est incorporée également l'acquisition par rétrocession de la parcelle AH68, sise au 48 de l'avenue PASTEUR. Cette parcelle acquise 169.260,78 € a été entièrement payée à l'EPF/SAMF (capital et intérêts) et la clôture des comptes fait apparaître un trop payé en faveur de la commune. Aussi, ce trop payé vient en déduction de l'opération précédente et la transaction de rétrocession est ainsi chiffrée : Déjà versé : 502.495,20 € au 1^{er} novembre 2007 au titre des participations, soit un solde restant dû de 575.078,84 € auquel s'ajoutent 4.578,65 € de frais d'actualisation dont le calcul est arrêté au 1^{er} novembre 2007 d'un total de **579.657,49 €**.
- De signer tous les documents relatifs à ces transactions,
- D'inscrire les sommes correspondantes au budget supplémentaire communal 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 13 BIS: CESSION DE L'EMPRISE FONCIERE POUR LE PROJET IMMOBILIER A VOCATION SOCIALE PASTEUR 28 A 34 AVENUE PASTEUR

Autorisation donnée à M. le Député Maire de céder aux Sociétés CENTRE AUVERGNE ET VINCI IMMOBILIER PROMOTION, acquéreurs pour moitié indivise chacune, avec faculté de substitution par une SCI à constituer l'emprise foncière de la future opération immobilière à vocation sociale.

⇒ Surface des terrains cédés : 1.968 m² - Parcelles AH25,26,28 et 56

⇒ Coefficient d'Occupation des Sols (COS): 1.25

⇒ SHON autorisée sur ces parcelles : 2.460 m²

⇒ Plafond Légal de Densité (PLD) au-delà du COS : 1 (dépassement COS autorisé sous conditions)

⇒ SHON du projet : 2.781 m²

La commune cède le foncier pour 630.464 € aux Sociétés CENTRE AUVERGNE ET VINCI IMMOBILIER PROMOTION, acquéreurs pour moitié indivise chacune, avec faculté de substitution par une SCI à constituer.

La participation de la commune pour cette opération s'établit ainsi :

Prix d'acquisition (déduit affectation SRU) : 988.166,57 €

Dont intérêts réglés : 79.853.31 €

Prix de cession : 630.464 €

Participation aux frais de démolition : 100.000 €

Participation communale totale : 457.702,57 €

ACCORD A L'UNANIMITE

M. COGNAT en tant que Président de la SAEM ne prend pas part au vote

RESSOURCES HUMAINES

N° 14 : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION - POLICE MUNICIPALE

Autorisation donnée à M. le Député Maire de fixer à 19% le taux du traitement brut mensuel pour l'indemnité spéciale de fonction aux agents de la Police Municipale à compter du 1^{er} septembre 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 15 : REMUNERATION ASSISTANTES MATERNELLES

Mise en place d'un forfait mensuel pour les assistantes maternelles, calculé sur la base suivante :

- Indemnité horaire : 2.64 €/heure
- Indemnité d'attente : 70% du SMIC horaire minimum soit 1.63 €/heure
- Indemnité de sujétion exceptionnelle : 0.14 x SMIC horaire soit 1.16 €/heure
- Indemnité d'entretien : 11 €/jour
- Indemnité repas de midi : 7.35€/ jour
- Indemnité petit déjeuner ou goûter : 4.30 €/jour
- Indemnité d'heures majorées : 1.25 x SMIC horaire minimum soit 2.91 €/heure

Rubriques communes

- Indemnité d'attente : 70% du SMIC horaire minimum soit 1.63 €/heure
- Indemnité de sujétion exceptionnelle : 0.14 x SMIC horaire soit 1.16 €/heure
- Indemnité principale congé maladie : 90% x 21.09€ soit 18.99 €
- Indemnité principale congé maladie (2/3) : 2/3 x 21.09€ soit 10.01 €

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 16 : TAUX DE PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENT DE GRADES

Approbation de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 19 février 2007 portant sur la définition des ratios « promus/promouvables » pour l'avancement de grade, la prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 17 : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - AMENAGEMENT DIVERS DE POSTES

Approbation de diverses dispositions concernant le personnel communal :

- Reclassement dans les cadres d'emploi au 1^{er} janvier 2007 ; décrets du 22 décembre 2006,
- Promotion interne au 1^{er} septembre 2007,
- Changements de filières, modifications temps de travail, transformations et création de poste au 1^{er} septembre 2007

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 18 : DISPOSITION SOCIALE : AUGMENTATION DE LA VALEUR DES CHEQUES DEJEUNERS

Autorisation pour porter à 5 € la valeur faciale des chèques restaurant soit 2,45 € financés par l'agent bénéficiaire et 2,55 € financés par la Commune, le nombre de chèques déjeuners restant fixé à 30 par trimestre et par agent à compter du 1^{er} octobre 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 19 : CHEQUES DEJEUNERS : PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR FACIALE ET AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA SOCIETE SODEXHO

Autorisation donnée à M. le Député-Maire :

- De porter à 5 € la valeur faciale des chèques déjeuners soit 2,45 € financés par l'agent bénéficiaire et 2,55 € financés par la Commune, le nombre de chèques déjeuners restant fixé à 30 par trimestre et par agent à compter du 1^{er} octobre 2007,
- De signer l'avenant au contrat de service avec la Société SODEXHO pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009,
- D'inscrire les sommes correspondantes au budget communal.

ACCORD A L'UNANIMITE

CONTRATS ET CONVENTIONS

N° 20 : CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE POUR LE COLLEGE TEILHARD DE CHARDIN

Autorisation donnée à M. le Député Maire de signer une nouvelle convention avec le Conseil Général du Puy de Dôme et le Collège TEILHARD DE CHARDIN pour l'utilisation de la salle de gymnastique du gymnase du Colombier et d'inscrire les recettes correspondantes au budget communal.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 21 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX

Renouvellement de la convention avec l'Association Protectrice des Animaux qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui font obligation aux communes de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la divagation des animaux.

La rémunération annuelle est portée à 0.25 € par habitant contre 0.225 précédemment.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 22 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMALIERES ET DE ROYAT POUR LE TRANSPORT DES CURISTES SAISON THERMALE 2007

Autorisation donnée à M. le Député Maire :

- D'approuver le principe de la convention entre la Ville de CHAMALIERES et la Ville de ROYAT pour le transport des curistes et de la signer sur les bases suivantes :
 - Commune de Royat :
2/3 de la dépense soit 61 748 € T.T.C. pour la prestation de base et 25 975 € pour la tranche optionnelle
 - Commune de CHAMALIERES :
1/3 de la dépense soit 30 874,25 € T.T.C. pour la prestation de base et 12 987,30 € pour la tranche optionnelle.
- D'imputer cette dépense au budget de l'année 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 23 : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE

Autorisation donnée à M. Le Député Maire :

- De signer l'avenant N° 1 au marché avec la Société SEMUP portant sur la location et la maintenance de quatre sanitaires publics à entretien automatique prévus dans la tranche ferme dont un pour personnes handicapées,
- De prévoir les sommes correspondantes au budget de la Commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 24 : AVENANT N° 4 AU TRAITE D'AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Autorisation donnée à M. le Député Maire de signer un avenant à la convention d'affermage du service de distribution d'eau et du service d'assainissement (eaux usées) avec la Société SAUR, qui a pour objet :

- 1 - Une augmentation du prix de vente de l'eau (part fermière) de 0,0178 €/m³ compte tenu des frais obligatoires liés aux analyses
- 2 - L'intégration de la redevance « location compteur » dans la rubrique « abonnement » (partie fixe du tarif de l'eau)
- 3 - Le remplacement de certains paramètres de la formule de révision des prix (part fermière et tarif applicable aux travaux)

4 - La détermination du tarif fixe de l'eau et de l'assainissement pour l'année civile

5 - L'intégration, comme pièces contractuelles au traité d'affermage, des conventions de fourniture d'eau ou de vente d'eau à différentes collectivités,

6 - La modification du tarif de ristourne pour l'eau vendue aux différentes collectivités basée sur une diminution de la part dont la Commune est bénéficiaire de 0,01 €/m³

7 - La prise en compte de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau (loi SRU)

7 - La prise en compte des modifications du règlement du service de l'eau (suite à jugement T.A.)

ACCORD A L'UNANIMITE

N°25 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AIDE & REPIT PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE 24H/24

Autorisation donnée à M. le Député Maire de signer la convention avec l'Association AIDE ET REPIT pour le financement du contrat d'apprentissage d'un stagiaire de l'ESC CLERMONT FERRAND en charge de ce projet.

La participation communale est fixée à 7.500 € pour l'année 2007.

Autorisation donnée à M. le Député Maire d'inscrire la somme correspondante au budget supplémentaire 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°26 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Autorisation de renouveler le contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période comprise entre le 01/01/2007 et le 31/12/2010.

ACCORD A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS MUNICIPALES

N°27 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB CHAMALIEROIS

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au FOOTBALL CLUB DE CHAMALIERES.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°28 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association CERAPCOOP (Centre de Ressources et d'Appui pour la Coopération Internationales en Auvergne) pour l'organisation des IV^{èmes} rencontres de la coopération internationale.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°29 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ATELIER THEATRE CHAMALIEROIS

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Atelier Théâtre Chamaliérois.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 30 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BRIDGE CLUB DES VOLCANS

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € au Bridge Club des Volcans pour l'organisation du tournoi annuel.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 31 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB D'ECHECS LA TOUR D'Auvergne

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au club d'échecs La Tour d'Auvergne pour l'organisation du 1^{er} open international d'échecs de CHAMALIERES.

Autorisation donnée à M. le Député Maire de signer une convention portant sur cette manifestation avec cette association.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 32 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB D'ESCRIME LA RAPIERE DE CHAMALIERES

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 650 € au club d'escrime La Rapière de CHAMALIERES destinée à l'acquisition de matériels spécifiques pour la pratique de l'escrime handisport.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 33 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU PUY DE DOME

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € pour un projet humanitaire à Madagascar conduit par l'intermédiaire de l'Association des Maires Ruraux du Puy de Dôme.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 34 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACCUEIL DES VILLE FRANCAISES (AVF)

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association AVF 63.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 35 : SUBVENTION AU COMITE D'ANIMATION

Attribution d'une subvention 12.000 € au Comité d'Animation

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 36 : SUBVENTION A L'INSITUT DE RECHERCHE CARDIO VASCULAIRE

Attribution d'une subvention 23.000 € à l'IRVC dont 10.000 € ont déjà été versés.

ACCORD A L'UNANIMITE

**2 ABSTENTIONS (Melle CREON -
Mme DUHOT)**

TARIFS MUNICIPAUX

N° 37 : ACTUALISATION DE LA TAXE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES

Actualisation des tarifs suivants :

1^{ère} catégorie : emplacements non éclairés autres que ceux supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente

- ❖ Tarif actuel : 13,60 €
- ❖ Tarif 2007 : 13,80 € (+1.47%)

2^{ème} catégorie : emplacements non éclairés supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente

- ❖ Tarif actuel : 20,90 €
- ❖ Tarif 2007 : 21,30 € (+1.91%)

3^{ème} catégorie : emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixé sur ce dernier

- ❖ Tarif actuel : 27.70 €
- ❖ Tarif 2007 : 28,20 € (+1.80%)

4^{ème} catégorie : caissons publicitaires destinés à supporter des affiches éclairées par transparence et dispositifs lumineux installés sur toitures, murs ou balcons

- ❖ Tarif actuel : 42 €
- ❖ Tarif 2007 : 42.70 € (+1.67%)

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 38 : TARIFS DU SERVICE PETITE ENFANCE

Approbation des différents tarifs applicable dans les structures de la petite enfance au 1^{er} septembre 2007.

Tarif horaire

Accueil collectif

- Si famille avec 1 enfant : quotient X 0,06 %
- Si famille avec 2 enfants : quotient X 0,05 %
- Si famille avec 3 enfants : quotient X 0,04 %
- Si famille avec 4 enfants : quotient X 0,03 %

Accueil familial

- Si famille avec 1 enfant : quotient X 0,05 %
- Si famille avec 2 enfants : quotient X 0,04 %
- Si famille avec 3 enfants : quotient X 0,03 %
- Si famille avec 4 enfants : quotient X 0,02 %

Accueil familial enfant de 4 à 5 ans (péri scolaire, dès l'entrée en moyenne section maternelle)

- Si famille avec 1 enfant : quotient X 0,06 %
- Si famille avec 2 enfants : quotient X 0,05 %
- Si famille avec 3 enfants : quotient X 0,04 %
- Si famille avec 4 enfants : quotient X 0,03 %

Jardins d'enfants

Cette structure, conformément aux dispositions réglementaires ne recevant plus que des enfants de 2 à 4 ans, les tarifs proposés en accueil collectif s'appliquent à cette structure.

Baby Centre de Loisirs Enfants de 4 à 6 ans

	Pour mémoire tarifs 06	TARIF Journée (10 heures)	REPAS
QF supérieur à 800 € mensuels	11.70 €	11,90 euros	4,60 euros
QF compris entre 401 et 800 € mensuels	10.50 €	10,70 euros	
QF compris entre 201 et 400 € mensuels	9.35 €	9,50 euros	
QF inférieur à 200 € mensuels	7.00 €	7.15 euros	

Pour la demi journée, il est proposé d'appliquer un tarif correspondant aux $\frac{3}{4}$ des tarifs en journée pleine, le montant des repas restant à 4,60 euros.

Il est précisé que pour la tranche inférieure, le tarif appliqué répond aux critères de la CAF avec un prix de 7.15 € repas compris.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 39 : TARIFS ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Approbation des tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2007 :

ECOLE DE MUSIQUE

	DOMICILIÉ À CHAMALIERES	DOMICILIÉ HORS COMMUNE
INSCRIPTION	160	287
Paie ment en 2 fois	80 + 80	144 + 143
Paie ment en 3 fois	60 + 50 + 50	96 + 96 + 85
2 INSCRIPTIONS*	320	574
Paie ment en 2 fois	160 + 160	287 + 287
Paie ment en 3 fois	120 + 100 + 100	194 + 190 + 190
3 INSCRIPTIONS*	440	789
Paie ment en 2 fois	220 + 220	395 + 394
Paie ment en 3 fois	160 + 140 + 140	263 + 263 + 263
4 INSCRIPTIONS*	520	933
Paie ment en 2 fois	260 + 260	467 + 466
Paie ment en 3 fois	174 + 173 + 173	311 + 311 + 311

La gratuité est accordée pour les musiciens membres de l'harmonie.
Les tarifs sont forfaitaires (cours instruments, solfège, chant)

* même famille, même adresse

ECOLE DE DANSE

	DOMICILIÉ A CHAMALIERES
INSCRIPTION	123
Paiement en 2 fois	82 + 41
2 INSCRIPTIONS*	246
Paiement en 2 fois	164 + 82
3 INSCRIPTIONS*	369
Paiement en 2 fois	246 + 123

* même famille, même adresse ou 2(ou 3) cours par élève

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 40 : REMISE GRACIEUSE DE PENALITE TAXE D'URBANISME

Accord du conseil pour accorder à un administré une remise gracieuse de la somme de 252,84 € concernant le paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction d'une maison individuelle en application de l'article L 212A du Livre de procédures fiscales.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 41 : GESTION ACTIVE DE LA DETTE - CREDIT BAIL - BUDGET STATIONNEMENT

Approbation des dispositions permettant l'étude du réaménagement du crédit-bail ainsi que celles concernant des modifications de l'échange de taux (SWAP).

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 42 : GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE CHAMALIERES

Approbation du principe de cautionnement solidaire accordé par la ville de CHAMALIERES à la SAEM Immobilière de Construction de la Ville de CHAMALIERES pour un montant de 600 000 €.

Autorisation donnée à M. le Député Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce cautionnement.

ACCORD A L'UNANIMITE

**M. GOGNAT ET M. AMBLARD ne
participent pas au vote**

QUESTIONS DIVERSES

N° 43: MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL THERMAL DU PUY DE DOME

Avis favorable à la proposition de transfert du siège social du Syndicat Intercommunal Thermal de la Mairie de CHAMALIERES au siège du Syndicat situé au 8 avenue Anatole France à ROYAT.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 44 : DEMANDE DU CASINO DE ROYAT/CHAMALIERES POUR L'EXTENSION DE L'AUTORISATION DE JEU POUR LA PRATIQUE DU TEXAS HOLD'EM POKER

Avis favorable du conseil à la demande du Casino de Royat-Chamalières pour l'extension de l'autorisation de jeux pour la pratique du TEXAS HOLD'EM POKER.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 45 : DENOMINATION DE L'ECP COLOMBIER

Dénomination de l'Equipement Communautaire de Proximité : COMPLEXE SPORTIF CLAUDE WOLFF

ACCORD A L'UNANIMITE

DECISIONS

Présentation des décisions prises par M. le Député Maire depuis la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2007 :

- 2007-05 : convention d'ouverture de crédit avec DEXIA C.L.F. BANQUE
- 2007-06 : régie produits artistiques - création de sous régie école de danse jazz et classique
- 2007-07 : ouverture de crédit ligne de trésorerie Crédit Agricole.
- 2007-08 : convention d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne

ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Actionnariat Crédit Immobilier du Puy de Dôme

Approbation du Conseil Municipal pour l'achat de 1000 actions au Crédit Immobilier représentant une valeur totale de 400 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

Récupération T.V.A. - Budget stationnement

Autorisation donnée à M. le Député-Maire :

- De déclarer sans effet l'avenant au contrat d'affermage initial et de l'annuler,
- D'annuler les titre de recettes (N° 9 et 11) émis à l'encontre du fermier, sur la gestion 2006, d'un montant respectif de 36 094,00 € et 36 263,00 €,
- De continuer à effectuer les déclarations de T.V.A. auprès des Services Fiscaux au nom de la Commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

Annulation titre N° 304 - Récupération eau - 11 rue du Bosquet - CHAMALIERES LOISIRS EVASION

AUTORISATION donnée à M. le Député-Maire pour annuler le titre N° 304 d'un montant e 115,70 €.

SEANCE N°2

N° 1 : DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Conformément à l'article L.212-14 du CGCT, le conseil municipal préalablement à la présentation et au vote du compte administratif désigne M. Roland LABERINE comme président de séance.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 2 : COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Compte administratif 2006 et compte de gestion 2006 - Budget Commune

18 pour, 11 abstentions: M. AMBLARD, Melle HERGAT, M. TABOUROT, Mme Michelle COURTADON, M. THUEL, Mme WANTZ, Mme TOURREAU, M. EYRAUD (pouvoir à M. AMBLARD) M. PARQUET (pouvoir à M. TABOUROT), M. LEDIEU, Mme PERRIER d'HIER.

Compte administratif 2006 et compte de gestion 2006 - Budget Eau

27 pour, 2 abstentions : M. LEDIEU, Mme PERRIER d'HIER.

Compte administratif 2006 et compte de gestion 2006 - Budget Assainissement

27 pour, 2 abstentions : M. LEDIEU, Mme PERRIER d'HIER

Compte administratif 2006 et compte de gestion 2006 - Budget Stationnement Payant

27 pour, 2 abstentions : M. LEDIEU, Mme PERRIER d'HIER

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à minuit.

FAIT À CHAMALIERES
Le Député Maire